

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision 4.02  
Remplace la version 4.01\*\*\*

Date de révision 31-mars-2023  
Date d'émission 31-mars-2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

# Acide heptanoïque HP

Nom Chimique Heptanoic acid  
No.-CAS 111-14-8  
N°CE 203-838-7  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119463877-21

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la  
société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas  
d'urgence Centre Antipoisons Belge  
+32 (0)70 245 245  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 4, H332  
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B, H314  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318  
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H335

#### Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision

4.02

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

**Danger**

### Déclarations de risque

H332: Nocif par inhalation.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

### Consignes de sécurité

P260: Ne pas respirer les gaz/brouillard/vapeurs.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## 2.3. Autres dangers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

### Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Acide heptanoïque	111-14-8	01-2119463877-21	Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	> 95,5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision

4.02

			ATE = 4,7 mg/L (Inhalation) (poussière/brouillard)	
--	--	--	--	--

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Les symptômes de l'intoxication peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition. Appeler immédiatement un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Toux, mal de tête, nausée, Respiration coupée, vomissements, convulsions.

#### Risque particulier

irritation pulmonaire, Oedème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac et rééquilibrer l'acidose.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide heptanoïque HP  
10520A**

Version / révision

4.02

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide heptanoïque HP  
10520A**

Version / révision

4.02

mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

## Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

## Produits incompatibles

bases  
amines

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à des températures comprises entre 0 et 38 °C (32 et 100 °F).

### Classe de température

T3

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition Belgique

Pas de limites d'exposition établies.

#### DNEL & PNEC

La substance a été enregistrée comme produit intermédiaire transporté isolé qui ne doit être manipulé que dans des conditions strictement contrôlées.

#### Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8

##### Travailleurs

**DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation**

98,7 mg/m<sup>3</sup>

**DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation**

Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

**DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation**

Danger moyen (pas de valeur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision

4.02

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	limite dérivée) Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	14 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

## Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	8,7 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	5 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	5 mg/kg bw/day
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

## Environnement

PNEC eau - eau douce	0,4 mg/l
PNEC eau - eau salée	0,04 mg/l
PNEC STP	1000 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	2,08 mg/kg dw
PNEC sédiments - eau salée	0,21 mg/kg dw
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	0,12 mg/kg dw
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide heptanoïque HP  
10520A**

Version / révision

4.02

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

## Équipement de protection individuelle

### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0.55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	> 480 min

<b>Matière appropriée</b>	chlorure de polyvinyle / caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0.9 mm
<b>Temps de pénétration</b>	> 480 min

### Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

### Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	piquante

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision

4.02

<b>Seuil olfactif</b>	0,6 - 10,4 ppm				
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	-8 °C				
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	223 °C @ 1013 hPa				
<b>Inflammabilité</b>	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.				
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	1,09 Vol %				
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	10,1 Vol %				
<b>Point d'éclair</b>	117 °C @ 1013 hPa				
<b>Méthode</b>	DIN EN ISO 3679				
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	275 °C				
<b>Méthode</b>	EU A.15				
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible				
<b>pH</b>	4,8 @ 20 °C (68 °F)				
<b>Viscosité cinématique</b>	3,704 mm <sup>2</sup> /s @ 30 °C				
<b>Solubilité</b>	1,96 - 5,32 g/l @ 25 °C, dans l'eau				
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	2,54 (calculé) KOW WIN				
<b>Pression de vapeur</b>					
Valeurs [hPa]	Valeurs [kPa]	Valeurs [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
0,013	0,0013	< 0,001	20	68	OECD 104
0,2	0,02	< 0,001	50	122	OECD 104
<b>Densité et/ou densité relative</b>					
Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
0,918	20	68			
<b>Densité de vapeur relative</b>	4,5 (Air=1) @20 °C (68 °F)				
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable				

## 9.2. Autres informations

<b>Dangers d'explosion</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
<b>Poids moléculaire</b>	130,19
<b>Formule moléculaire</b>	C7 H14 O2
<b>log Koc</b>	1,2 calculé
<b>Constante de dissociation</b>	pKa 4,75 @ 20 °C (68 °F) (calculé)
<b>Indice de réfraction</b>	1,422 @ 20 °C
<b>Vitesse d'évaporation</b>	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision

4.02

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

## 10.5. Matières incompatibles

bases, amines.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Acide heptanoïque (111-14-8)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Inhalation	CL50	> 4,6 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	OECD 403

#### Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8

##### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Une toxicité dermique aiguë n'a pas été déterminée du fait des propriétés corrosives de cette substance

On ne dispose d'aucune donnée sur la toxicité orale chronique

Irritation et corrosion				
Acide heptanoïque (111-14-8)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	corrosif	OECD 404	
l'appareil respiratoire	rat	irritant	OECD 403	4h

#### Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8

##### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

L'effet corrosif existant sur la peau justifie une classification en tant que substance corrosive pour les yeux sans tests supplémentaires

Sensibilisation				
Acide heptanoïque (111-14-8)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	

#### Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8

##### Évaluation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide heptanoïque HP  
10520A**

Version / révision

4.02

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>Acide heptanoïque (111-14-8)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subaiguë	NOAEL: 1750 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	OECD 407	Oral(e)
Toxicité subaiguë	LOAEL: 3500 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	OECD 407	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEL: 1000 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)

**Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8**

## Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>Acide heptanoïque (111-14-8)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Toxicité pour le développement	NOAEL 1000 mg/kg/d	rat		OECD 414, Orale	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 1000 mg/kg/d	rat		OECD 414, Orale	Tératogénicité
Mutagénicité		lymphocytes humains	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Toxicité pour le développement	NOAEL 300 mg/kg/d	lapin		OECD 414, Orale	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL > 1000 mg/kg/d	lapin		OECD 414, Orale	Toxicité pour le fœtus, Toxicité pour l'embryon
Toxicité reproductrice	NOAEL < 200 mg/kg/d	rat, parental, femelle		OECD 421	Toxicité maternelle
Toxicité reproductrice	NOAEL 1000 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 421	

**Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8**

## CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

## Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité reproductrice

Toxicité pour le développement

Mutagénicité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision

4.02

## Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8

### Symptômes principaux

Toux, mal de tête, nausée, Respiration coupée, vomissements, convulsions.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

### Toxicité par aspiration

donnée non disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8

### Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation.

### Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

##### Acide heptanoïque (111-14-8)

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	48h	EC50: 860 mg/l	OECD 202
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: > 92 mg/l	OECD 203
algues vertes	72h	EC50: 61,2 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Pseudomonas putida	17 h	EC50: > 1000 mg/l (Inhibition de la croissance)	DIN 38412, part 8
Daphnia magna	48 h	EC50: 72 mg/l	OECD 203
Oryzias latipes	96 h	LC50: 74,8 mg/l	OECD 203

#### Toxicité à long terme

##### Acide heptanoïque (111-14-8)

Type	Espèce	Dose	Méthode
Toxicité reproductrice	Daphnia magna	NOEC: 40 mg/l (21d)	OECD 211
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: 46 mg/l (3d) Taux de croissance	OECD 201

#### Toxicité terrestre

##### Acide heptanoïque (111-14-8)

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Type	Méthode
Eisenia fetida	56 d	NOEC : 10 mg/kg sol	Reproduction	OECD 222

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide heptanoïque HP  
10520A**

Version / révision

4.02

		dw		
Eisenia fetida	28 d	NOEC : > 32 mg/kg sol dw	mortalité	OECD 222
Beta vulgaris (betterave sucrière)	21 d	NOEC : 7,6 mg/kg sol dw	Croissance	OECD 208
Brassica rapa (navet)	21 d	EC10 : 1,2 mg/kg sol dw	Croissance	OECD 208
Lactuca sativa (laitue)	21 d	EC10 : 27,7 mg/kg sol dw	Croissance	OECD 208
Lolium perenne (ray-grass)	21 d	NOEC : 7,6 mg/kg sol dw	Croissance	OECD 208
Microorganismes du sol	28 d	NOEC : 300 mg/kg sol dw	Transformation de l'azote	OECD 216

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8**

### Biodégradation

98,7 % (11 d), Eau d'égout, Soins domestiques, inadapté, aérobique, OECD 301 A / ISO 7827.

Dégradation abiotique		
Acide heptanoïque (111-14-8)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	Non escomptée	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide heptanoïque (111-14-8)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	2,54	KOW WIN, calculé
BCF	donnée non disponible	

## 12.4. Mobilité dans le sol

Acide heptanoïque (111-14-8)		
Type	Résultat	Méthode
Adsorption/désorption	log Koc: 1,2	calculé
Tension de surface	donnée non disponible	
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8**

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision

4.02

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3265
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide heptanoïque)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de restriction en tunnel ADR	(E)
Code de classement	C3
Numéro de risque	80

### ADN

ADN: conteneur et citerne

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3265
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide heptanoïque)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision

4.02

## par l'utilisateur

Code de classement C3  
Numéro de risque 80

## ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 3265  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (n-Heptanoic acid)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8  
14.4. Groupe d'emballage II  
14.5. Dangers pour l'environnement non  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur donnée non disponible

## IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 3265  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (n-Heptanoic acid)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8  
14.4. Groupe d'emballage II  
14.5. Dangers pour l'environnement non  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
No EMS F-A, S-B  
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Nom du produit Acide heptanoïque  
Type de bateau 3  
Catégorie de polluant Z  
Classe de danger S/P

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

##### Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8

Classification Skin Corr. 1B; H314  
Symboles de danger GHS05 Corrosion  
Texte d'avertissement Danger  
Déclarations de risque H314

##### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Acide heptanoïque HP  
10520A

Version / révision

4.02

## DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Acide heptanoïque CAS: 111-14-8	non soumis(e)

## Inventaires internationales

### Acide heptanoïque, CAS: 111-14-8

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2038387 (EU)  
ENCS (2)-608 (JP)  
ISHL (2)-608 (JP)  
KECI KE-18284 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)  
TCSI (TW)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :  
[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)). L'annexe n'est pas nécessaire car la substance a été enregistrée sous REACH comme produit intermédiaire

### Clause de non-responsabilité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Acide heptanoïque HP  
10520A**

**Version / révision**

4.02

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**